



Isabelle BILLOD-LAILLET

Barème d'honoraires - Offres De Vente | Simple

Prix	Valeur
< 50 000,00 €	5000 €
50 001,00 - 100 000,00 €	10000 €
100 001,00 - 200 000,00 €	15000 €
> 200 001,00 €	10 %

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs MAXIMUMS pratiqués en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière. En cas d'Inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs indiquées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consentie par le mandant.

Pour la vente : En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

Pour la location : Honoraires à la charge soit du locataire soit à la charge du propriétaire est égale à un mois de loyer hors charges. La somme peut être répartie à la moitié au propriétaire et l'autre moitié au propriétaire bailleur.

Barème d'honoraires - Offres De Vente | Exclusif

Prix	Valeur
< 50 000,00 €	5000 €
50 001,00 - 100 000,00 €	10000 €
100 001,00 - 200 000,00 €	15000 €
> 200 001,00 €	7 %

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs MAXIMUMS pratiqués en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière. En cas d'Inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs indiquées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consentie par le mandant.

Pour la vente : En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

Pour la location : Honoraires à la charge soit du locataire soit à la charge du propriétaire est égale à un mois de loyer hors charges. La somme peut être répartie à la moitié au propriétaire et l'autre moitié au propriétaire bailleur.